

Aubignan et Sarrians bénéficient des fonds de concours patrimoine



Les deux projets présentés par les communes d'<u>Aubignan</u> et <u>Sarrians</u> lors du dernier conseil communautaire de la <u>Cove</u> (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) répondent aux règles d'intervention permettant de bénéficier des fonds de concours patrimoine.

Le fonds de concours, ouvert à toutes les communes membres de la Cove, soutient les projets portant sur les patrimoines culturels appartenant aux communes, qu'ils soient bâtis, mobiliers ou immatériels, et protégés ou non protégés au titre des monuments historiques. Après analyse technique et financière par les services de la Cove en lien avec le groupe de travail culture et patrimoine, et validation par le conseil des maires, les projets ont été reconnus éligibles lors du dernier du Conseil communautaire de la commune.

Pour Aubignan, a été votée la restauration de la fontaine et du lavoir de l'avenue Joseph Vernet, dont le montant de travaux hors taxe, qui s'élève à 15.000€, entre dans la tranche qui va jusqu'à 20.000€ et est donc éligible à une aide de 50 %, soit la somme de 7.500€ de fonds de concours.



Pour Sarrians, le fonds sera affecté à la conservation et la sauvegarde des décors peints de l'immeuble historique 'la Veillade', dont le montant de travaux hors taxe, qui s'élève à 24.180€, entre dans la tranche qui va de 20.000€ à 50.000€ et est donc éligible à une aide de 40 %, soit la somme de 9.672€ de fonds de concours.

L'attribution et le versement du fonds de concours de la Cove sont conditionnés à la mise en œuvre d'une communication concertée entre la Cove et la commune.

L.M.

Sarrians labellisé spot des pratiquants du BMX pour la préparation des Jeux Olympiques Paris 2024



Ecrit par le 4 décembre 2025



Le Vaucluse compte deux centres de préparation des jeux (CPJ) labellisés par le Comité d'organisation des <u>Jeux olympiques</u> d'été Paris 2024. La piste de BMX de Sarrians et le gymnase Génicoud d'Avignon. Les deux lieux accueilleront des athlètes venus du monde entier pour s'entraîner.

Deux Centres en Vaucluse

En effet, la désignation des Centres de préparation aux jeux (CPJ) constitue le point de départ de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques pour les athlètes du monde entier. 619 sites sportifs ont ainsi été désignés, en octobre dernier, par le Comité d'organisation des jeux olympiques (Cojo) Paris 2024. Le Vaucluse en comptera deux dont celui du BMX.

Partage d'expérience des champions

Pour l'heure, Twan Van Gendt, l'actuel Champion du monde s'entraîne à Sarrians aux côtés d'autres coureurs titrés ainsi que le vauclusien Sylvain André, Champion du monde 2018. Ces athlètes de haut niveau interviendront auprès des autres pratiquants de la discipline au cours d'échanges amicaux.

La piste

La piste de Sarrians, qui s'étend sur 5 hectares, a reçu l'homologation UCI (Union cycliste



internationale). Elle comprend, entre autres, une bute de 5m bientôt relevée à 8, une section pro avec des virages de plus de 4m de hauteur, une grille de départ pro start et un système de chronométrage. Le Centre de préparation s'animera également de structures d'accueil des délégations étrangères : hébergement, restauration, salles de réunion ou de préparation physique... Le site, connu des coureurs nationaux et internationaux, a déjà accueilli nombre de compétitions dont le Championnat d'Europe.

Investissement

Le <u>Conseil départemental de Vaucluse</u> a augmenté sa participation au <u>Club BMX de Sarrians</u> investissant de 3 300€ en 2015 à 57 600€ en 2020 dont 47 500€ pour l'organisation de compétitions européennes et nationales. L'enveloppe du Département en 2021 est de 60 264€ permettant l'achat d'un mobile-home, d'un PC portable et l'organisation nécessaire à la participation du club à la Coupe d'Europe de BMX race. La participation financière du Département aux clubs sportifs était de 70 000€ en 2020.

Allumez le feu!

L'inscription du Vaucluse comme <u>'Terre de Jeux'</u> permet de postuler pour le passage de la flamme olympique sur le territoire, d'accéder aux opérations nationales (formations, outils, événements...), d'accroître la promotion du sport auprès des jeunes publics, et, dans le cadre des CPJ-Paris 2024, d'accueillir des délégations étrangères lors d'entrainements. Pour mémoire, en janvier 2020, Dominique Santoni, Vice-présidente en charge des Sports, avait reçu de Tony Estanguet, le Président du Comité d'organisation (COJO Paris 2024), la labellisation officielle 'Terre de jeux' pour le Vaucluse.

Sarrians : un trophée d'or de l'innovation pour Vitipep's



Ecrit par le 4 décembre 2025



Le Jury d'experts des Trophées de l'innovation Vinitech-Sifel 2020 vient de décerner la médaille d'or à la marque collective <u>Vitipep's</u> qui propose les premiers plants de vigne garantis et contrôlés d'origine 100 % française.

Fondée à Sarrians et fédérant plus de 300 professionnels de la pépinière viticole en France, Vitipep's atteste que les greffons et les porte-greffes sont intégralement issus de vignes mères françaises et que le greffage a eu lieu en France. Elle garantit que le matériel de base est de marque ENTAV-INRA. Le respect du cahier des charges par les adhérents à la marque fait l'objet d'un contrôle annuel réalisé par un organisme indépendant. Un système de traçabilité autonome a été créé pour garantir la distinction des lots chez les pépiniéristes.

Par ailleurs, des formations sont mises en place pour les adhérents à la marque concernant l'identification variétale et la gestion des maladies dans le cadre de l'Académie du plant. Cette démarche collective a pour objectif de garantir un haut niveau de qualité des plants, un haut niveau de technicité des pépiniéristes et un engagement vis-à-vis des viticulteurs. La volonté de travailler collectivement, de viser l'excellence du process et des résultats, le tout en favorisant la technicité des opérateurs a été soulignée par les experts du jury.



Carpentras : Jacqueline Bouyac à la rencontre des maires de la Cove



Conformément aux engagements qu'elle a formulés lors de son élection en juillet dernier, Jacqueline Bouyac, présidente de la <u>Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin</u> (Cove), vient d'entamer des visites dans les communes pour aller à la rencontre des maires et des élus de l'intercommunalité. Annonçant vouloir faire de la proximité une priorité, ces rencontres vont être l'occasion d'échanger sur les synergies à développer entre la Communauté d'agglomération et les



communes et de conforter la place centrale des communes et des élus au sein de la Cove. Jacqueline Bouyac s'est déjà rendue à Sarrians, Suzette, La Roque-sur-Pernes, Vacqueyras, Le Beaucet, Le Barroux, Malaucène et La Roque-Alric.

Etat de catastrophe naturelle reconnu pour Méthamis, Saint-Martin-de-Castillon, Monieux, Visan, Sarrians, Le Pontet : un délai très court pour faire sa déclaration



Ecrit par le 4 décembre 2025



L'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnu pour plusieurs communes du département. La Préfecture du Vaucluse rappelle que les personnes sinistrées ont seulement jusqu'au 7 août pour faire leur déclaration.

Au titre des inondations et des coulées de boue survenues dans le département le 29 mai dernier, l'arrêté interministériel du 6 juillet 2020, publié au journal officiel ce jour, 29 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle la commune de Méthamis.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 7 juillet 2020, publié au journal officiel ce jour, 29 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle les communes du Pontet, Saint-Martin-de-Castillon, Monieux, Visan et Sarrians.

La Préfecture de Vaucluse souligne : « Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 7 août 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance. »



Les arrêtés sont consultables en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr

Des travaux de réparation du pont sur la Salette à Aubignan

Dans le cadre de sa politique d'entretien des ouvrages d'art, le Conseil départemental de Vaucluse réalise, depuis le lundi 25 mai, des travaux de réparation du pont sur la Salette située sur la RD 55 (route de Sarrians) à Aubignan. D'une durée d'environ trois semaines, les travaux vont porter sur la réfection de l'étanchéité, le renouvellement de la couche de roulement, des bordures de trottoir et des garde-corps. Compte tenu de la faible largeur de la voie, la RD 55 comprise entre Sarrians et Aubignan sera interdite à la circulation, seuls les accès pour les riverains seront maintenus. Un chantier dont le coût s'élève à 80 000 €, entièrement financé par le Département de Vaucluse.

Dès lundi 11 mai, le Point information jeunesse (Pij) et l'Espace numérique de Sarrians accueilleront le public.



Ecrit par le 4 décembre 2025



Dès lundi 11 mai, le Point information jeunesse (Pij) et l'Espace numérique de la commune de Sarrians accueilleront le public. En effet, pendant la période de confinement, Guillaume Rayne, responsable du Pij a maintenu une partie des missions auprès du public habituel via le télétravail. Anne-Marie Bardet maire de la commune, accompagnée de Sandra Garcia élue à la Jeunesse, Eric Liadouze, responsable du pôle Jeunesse et Guillaume Rayne se sont rendus dans les locaux du Pij pour définir les conditions d'ouverture de l'accueil, mettant en place le sens de circulation du public, organiser l'agencement de l'espace, notamment avec la matérialisation des mesures de distanciation, le respect des gestes barrières. Deux personnes pourront être simultanément reçues dans l'espace d'accueil et masques et gel hydroalcoolique seront mis à disposition. Enfin, les mobiliers et matériels : ordinateurs, tablettes...seront systématiquement nettoyés derrière chaque usager.

Les modalités pratiques

Les rendez-vous individuels seront être pris par téléphone ou par mail auprès de Guillaume au 07 77 00



87 33 ; Loïs au 06 07 95 8921 et sur $\underline{\text{pij-sarrians@hotmail.fr}}$. Les lundis de 14h à 17h, mardi de 14h à 16h, mercredi 9h à 12h et de14h à 17h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi 9h à 12h.

L'objet des rendez-vous

L'objet des rendez-vous doit porter en priorité sur les informations relatives à l'emploi, dans le cadre de la Convention signée entre le Pôle emploi de Carpentras et la Commune, les démarches administratives dans le cadre de la dématérialisation numérique ; déclaration des impôts, carte Grise, CAF (Caisse d'allocation familiale), MSA (Mutuelle sociale agricole) ...

En revanche

Les ateliers d'initiation au numérique ainsi que les interventions dans les écoles ne reprendront probablement qu'en septembre.